



## MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE FOURNITURES

### BORDEREAU DES PRIX

#### Marché passé sous la procédure adaptée

Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et  
Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

#### Autorité adjudicatrice

ALSACE DESTINATION TOURISME

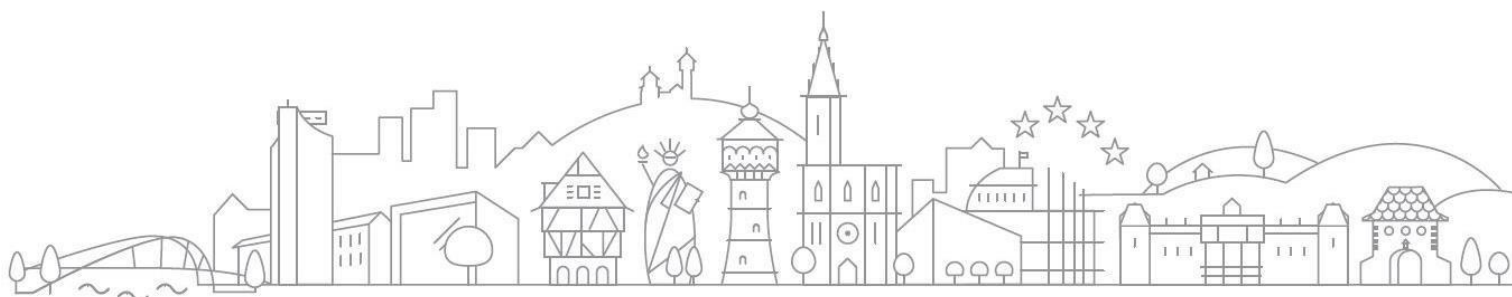
#### Objet du marché

CAMPAGNE WEBMARKETING MASSIF DES  
VOSGES 2022

#### Date limite de réception des offres

Jeudi 15 septembre 2022 – 17h00

Le présent document comporte TROIS (3) Feuilles



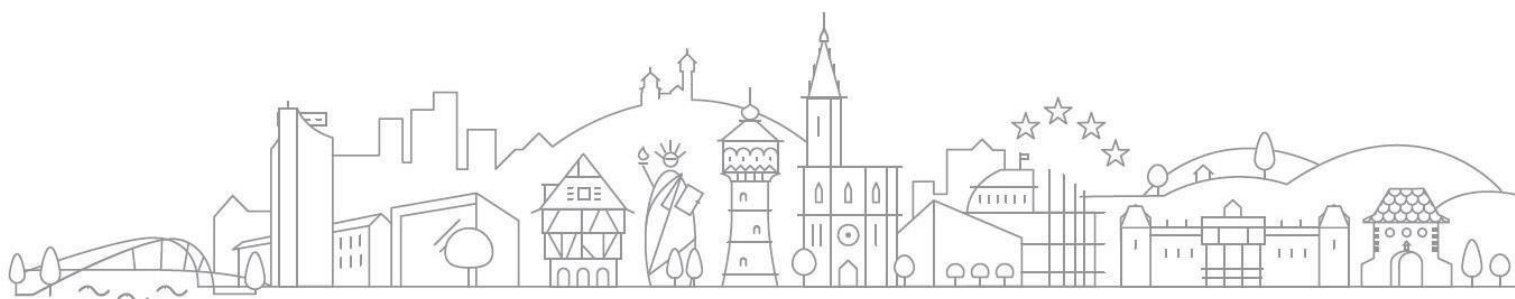
## 1. PRIX DES PRESTATIONS

### ANNEXE 1 – BORDEREAU DES PRIX

Le candidat doit impérativement chiffrer, dans le présent Bordereau des Prix, l'ensemble des prestations décrites dans le CCP. Les prix proposés dans l'offre sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation. Ils sont réputés être tout type de dépenses confondues (notamment, les frais administratifs, les frais de déplacements, de repas, d'hébergement...).

PRESTATIONS (à spécifier)	TOTAL ACHAT MEDIAS	TOTAL HONORAIRES	COUT € HT	COUT € TTC*
<b>CAMPAGNE WEBMARKETING MASSIF DES VOSGES 2022</b>				
<b>TOTAL</b>				

OPTION (à spécifier)	TOTAL ACHAT MEDIAS	TOTAL HONORAIRES	COUT € HT	COUT € TTC*
<b>TOTAL OPTION</b>				



A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le prestataire  
(cachet et signature)

\* Appliquer le taux de TVA en vigueur dans le pays de réalisation de la prestation.

« Lu et approuvé » (mention manuscrite)

